

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
1^{er} AVRIL 2021

DATE d'AFFICHAGE
13 AVRIL 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 35

L'an deux mille vingt et un,
le 6 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Étaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Michel CRIAUD, - Mme Annie DRENO, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Christine LE CADRE, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Bruno HUBERT

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°43-2021 – FINANCES – CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que depuis la création de l'Office de Tourisme Communautaire, la Communauté de Communes participe à son financement sous la forme d'une subvention d'exploitation et ce afin de mener à bien les missions qui lui incombent. Cette subvention s'ajoute au produit de la Taxe de Séjour qui est obligatoirement reversée en totalité à l'Office de Tourisme.

Il est rappelé que, par délibération n°144-2020 du 15 décembre 2020, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention de financement 2021 permettant le versement à l'Office du Tourisme Communautaire d'un premier acompte de 25 % du montant de la subvention allouée en 2020, soit 70 459 €.

Le Président propose de fixer le montant de la subvention versée à l'Office de Tourisme pour l'année 2021 à 340 019 €, répartie comme suit :

- 287 395 € pour son fonctionnement,
- 5 500 € afin de permettre la constitution d'une provision pour l'entretien de ses bâtiments,
- 47 124 € dans le cadre de la convention de mise à disposition du bâtiment de l'Office de tourisme de Damgan.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210406-DELIB_43_2021-DE

Il convient également de régulariser l'opération par la signature d'un avenant à la convention.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention versée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2021 à 340 019 €, comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/2021

Le Président,

